



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	161-2025
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2025.GRPARL.359
Déposée le :	12.06.2025
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Roggli (Rüschegg Heubach, Le Centre) (porte-parole) Hegg (Lyss, PLR) Maurer (Sumiswald, UDF) Ryser (Seftigen, PVL)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	1374/2025 du 10 décembre 2025
Direction :	Direction de la sécurité
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Adoption

Des containers pour décongestionner l'exécution judiciaire dans le canton

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre à disposition des containers temporaires et modulables d'une capacité au moins équivalente à la moitié des places de détention qui étaient prévues dans l'affaire 2024.SIDAJV.127¹, de sorte à décongestionner l'exécution judiciaire dans le canton jusqu'à l'ouverture du nouveau bâtiment de Witzwil.

Développement :

Départagé par la voix prépondérante de la présidente, le Grand Conseil a rejeté, le 11 septembre 2024, la solution proposée par le Conseil-exécutif d'installer 40 places de détention provisoires dans des containers à la Prison régionale de Berthoud. Cette décision doit être respectée. Comme prédit par le Conseil-exécutif, pour permettre une exécution judiciaire conforme à la loi, les prisons ont toléré une surpopulation qui, malgré les postes supplémentaires pourvus de façon temporaire, a entraîné une surcharge de travail pour le personnel. Selon le plan directeur, un nouveau bâtiment carcéral sera construit au sein de l'EP Witzwil actuel durant la première moitié des années 2030 et proposera ainsi des places de détention supplémentaires. L'EP Thorberg sera ensuite à disposition « en réserve » pour l'exécution des peines, ce qui devrait détendre sensiblement la situation. En attendant l'ouverture du nouveau bâtiment et au vu de la surpopulation carcérale actuelle dans le canton, qui n'est pas sans peser sur le personnel et les personnes détenues, il semble judicieux d'installer des containers à titre transitoire, toutefois dans une mesure moindre que celle

¹ Office de l'exécution judiciaire ; création et gestion de places provisoires pour la détention à la Prison régionale de Berthoud durant la période 2024-2026 en vue d'absorber la vague de peines privatives de liberté de substitution à exécuter en remplacement d'amendes ; crédit supplémentaire pour le groupe de produits 4463000001 Exécution judiciaire ; crédit d'objet

proposée au départ par le Conseil-exécutif, à savoir entre 20 et 30 places. Ce faisant, il serait avantageux de privilégier des containers modulables, qui pourraient aussi être utilisés plus tard sur un autre site. La mise à disposition de places de détention supplémentaires, modulables et temporaires sous la forme de containers (idéalement dans l'enceinte d'une prison) contribuerait à décongestionner rapidement l'exécution judiciaire bernoise.

Réponse du Conseil-exécutif

La situation dans les prisons régionales (PR) bernoises ne s'est pas détendue depuis le rejet de la solution proposée par le Conseil-exécutif d'installer des containers carcéraux à la PR Berthoud. Le taux d'occupation des PR du canton (hors détention administrative à la PR Moutier) était de 127,3 % durant les sept premiers mois de la présente année (données cumulées). Comme indiqué dans l'intervention, ce n'est qu'avec la construction du nouveau bâtiment carcéral au sein de l'Établissement pénitentiaire (EP) de Witzwil et la poursuite de l'exploitation de l'EP Thorberg que la situation pourra s'améliorer à long terme. Les infrastructures existantes ont certes réussi, au cours des dernières années, à faire face à des pics d'occupation sur des périodes limitées. Cependant, en raison des évolutions actuelles et des charges supplémentaires, notamment les répercussions des retards accumulés dans l'encaissement des amendes, la suroccupation est permanente et il est devenu impossible de la compenser.

Par conséquent, le Conseil-exécutif est toujours favorable à la création de places de détention provisoires pour décharger les PR et le milieu de l'exécution des peines et mesures en général. D'autres cantons ont déjà mis en place de telles solutions avec des résultats positifs : le canton de Lucerne notamment l'a fait récemment au sein de l'EP Wauwilermoos. L'installation de containers carcéraux provisoires permet une augmentation à long terme de la capacité d'accueil de personnes détenues. En outre, celles-ci peuvent être mieux réparties en fonction de leur type de détention, ce qui améliore la sécurité. Des effets de synergie peuvent aussi être utilisés dans les domaines de l'administration, de la logistique et de la sécurité, puisque les containers se trouveraient dans le périmètre d'une prison ou d'un établissement pénitentiaire.

Le Conseil-exécutif recommande d'adopter la motion.

Destinataire

– Grand Conseil